

Envoi : 23/04/2018

Réception par le Préfet : 23/04/2018

Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-4-4-1

Séance du vendredi 20 avril 2018

**ACTIONS D'INGÉNIERIE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONFÉRENCE DES
FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - AVENANT À
LA CONVENTION DE DÉLÉGATION À MSA SERVICES ALSACE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme GROFF.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement,
- VU les articles L 14-10-5 V, L 14-10-10, L 233-1 et suivants et R 233-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU la convention relative aux missions d'ingénierie menées par MSA Services pour la mise en place de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 18 novembre 2016,

- VU l'appel à projets complémentaire pour 2018 lancé par la Conférences des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin pour le financement d'actions de prévention collectives,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission –Solidarité et Autonomie- lors de sa réunion du 13 avril 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 18 novembre 2016 à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et MSA Services Alsace, joint en annexe 1, prévoyant une dépense départementale d'un montant maximum de 31 900 €,
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant permettant la poursuite des actions d'ingénierie de MSA Services Alsace dans le cadre de la mise en œuvre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,
- ✓ précise que la dépense correspondante sera imputée au programme I611, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 65113 du Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité